
Guide relatif aux mesures à adopter en
lien avec le retour progressif des enfants
dans vos milieux d'accueil.



1er mai 2020

Service d'accueillantes de l'ASBL CEL



Table des matières

Introduction	4
Préparer le retour des enfants	5
Qui seront les enfants qui pourront réintégrer vos milieux d'accueil ?	5
1. Quid des enfants qui devaient rentrer à l'école et que les parents souhaitent finalement laisser dans votre milieu d'accueil ?	5
2. Quid des dépannages ?	5
Prise de contact avec les parents	6
1. Contexte et pistes de réflexion	6
2. Concrètement, que devez-vous faire ?	6
Penser l'organisation concrète du milieu d'accueil	6
1. Contexte et pistes de réflexion	6
2. Que devez-vous faire concrètement ?	7
La santé des enfants	7
1. Contexte et pistes de réflexion	7
2. Que devez-vous faire concrètement ?	8
Les familiarisations	8
1. La familiarisation des enfants qui reviennent dans votre milieu d'accueil après plusieurs semaines d'absence.....	8
2. La familiarisation des enfants qui débutent l'accueil.....	10
L'accueil des enfants au quotidien	11
L'accueil des parents	11
1. Contexte et pistes de réflexion	11
2. Que devez-vous faire concrètement ?	12
Le déroulement de la journée	12
1. Contexte et pistes de réflexion	12
2. Que devez-vous faire concrètement	13
La cohabitation avec votre famille	13
1. Contexte et pistes de réflexion	13

2. Que devez-vous faire concrètement ?.....	14
Le port du masque	14
1. Contexte et pistes de réflexion	14
2. Que devez-vous faire concrètement ?.....	15
Mesures d'hygiène et gestes barrières	16
Hygiène des locaux	16
1. Contexte et pistes de réflexion	16
2. Que devez-vous faire concrètement ?.....	16
Hygiène individuelle	16
1. Que devez-vous faire concrètement ?.....	17
Que faire si un enfant présente des symptômes ?	18
1. Contexte et pistes de réflexion	18
2. Que devez-vous faire concrètement ?.....	18

Introduction

Comme nous vous l'avions promis, et afin de soutenir au mieux votre travail durant les semaines à venir, vous trouverez, dans les pages qui suivent, un descriptif des mesures que vous devrez mettre en œuvre durant cette phase de déconfinement du pays et du retour progressif des enfants dans vos milieux d'accueil. Nous avons veillé à rédiger ce guide de la manière la plus claire possible et avons surtout tenté de transposer les directives qui nous ont été transmises par l'ONE aux particularités de l'accueil à caractère familial.

La situation est, en effet, complexe car il faut envisager de nombreux aspects : sanitaires, organisationnels, psychopédagogiques dont les logiques sont parfois différentes. Par ailleurs, de multiples questions se posent et de nouvelles viendront encore probablement compléter la liste au fil des jours. Nous ne prétendons pas apporter ici toutes les réponses, d'autant que vos milieux d'accueil ont chacun leurs particularités, mais nous allons envisager ces différents aspects en essayant d'anticiper un maximum de situations. Il est, par ailleurs, bien évident que dans les jours et les semaines à venir, vous pourrez compter sur le soutien de l'équipe sociale pour vous accompagner dans ce nouveau défi !

Toutes les dispositions évoquées dans cette note sont non seulement issues des recommandations qui nous ont été transmises par l'ONE, mais aussi d'une réflexion menée par notre équipe. Celle-ci s'appuie sur les questions, commentaires et remarques que vous avez été nombreuses à nous relayer au cours des dernières semaines et nous vous en remercions.

Afin de faciliter la compréhension de toutes ces dispositions, nous avons choisi de les scinder en 4 parties :

- Préparer le retour des enfants (avant)
- Accueillir les enfants (pendant)
- Mesures d'hygiène et gestes barrière
- Que faire si un enfant présente des symptômes ?

Nous avons, en outre, voulu, pour chacun des points abordés dans ce guide, préciser le contexte et la logique qui amènent à prendre de telles mesures. Mais nous avons aussi et surtout pris la peine de dresser, pour chaque point, une check-list de ce qu'il vous sera demandé de mettre en œuvre. Dès lors, si, dans un premier temps, vous souhaitez faire une lecture rapide de ce document, vous pouvez vous contenter de parcourir ces différentes check-lists.

Nous espérons donc que ce travail vous permettra d'y voir plus clair et nous restons, bien sûr, à votre écoute.

Préparer le retour des enfants

Qui seront les enfants qui pourront réintégrer vos milieux d'accueil ?

Comme indiqué dans le mail qui vous a été transmis ce 29 avril 2020, **tous** les enfants pourront réintégrer vos milieux d'accueil dès ce 4 mai. **Il n'y aura donc plus de distinction** selon que les parents doivent reprendre le travail ou non, qu'ils aient un emploi ou non.

Par conséquent, même si les parents poursuivent le télétravail, voire même si les parents ne travaillent pas ou plus, **nous ne pourrions pas refuser de prendre leur enfant en accueil.**



Une restriction est cependant maintenue et concerne les enfants malades : **les enfants qui présentent des symptômes associés au Covid-19 ne pourront pas fréquenter vos milieux d'accueil !** (Cfr supra concernant les symptômes)

1. Quid des enfants qui devaient rentrer à l'école et que les parents souhaitent finalement laisser dans votre milieu d'accueil ?

Il sera possible pour ces enfants de continuer à fréquenter votre milieu d'accueil **pour autant que votre planning le permette**. En effet, si le remplacement de ces enfants était déjà prévu dans votre planning, le nouvel enfant sera prioritaire par rapport à l'enfant sortant.

Si ce genre de question se pose, nous vous demandons toutefois de **prendre contact avec votre assistante sociale** afin d'envisager les différentes possibilités.

2. Quid des dépannages ?

Dans l'état actuel des choses et jusqu'à nouvel ordre, **les dépannages ne sont toujours pas autorisés**. Il nous semble, en effet, essentiel de d'abord voir comment va se passer le retour progressif des enfants avant d'étendre encore le nombre d'enfants potentiellement accueillis. Si, après 15 jours de fonctionnement, nous constatons que la reprise se passe sans difficultés majeures, nous envisagerons alors la possibilité de les autoriser à nouveau. Ils seront donc **peut-être possibles à partir du 18 mai**, mais nous reviendrons ultérieurement vers vous à ce sujet.

Prise de contact avec les parents

1. Contexte et pistes de réflexion

La première chose à faire, avant d'envisager le retour d'un enfant, est bien évidemment d'établir un contact avec ses parents afin d'aborder toute une série de questions :

- Quand les parents souhaitent-ils remettre leur enfant en accueil ?
- A quel rythme ? Comme prévu dans le contrat ? Horaire modifié temporairement ? Horaire modifié définitivement ?
- Informations importantes par rapport à l'enfant ? Son évolution, son rythme, ses nouvelles habitudes ?

2. Concrètement, que devez-vous faire ?

Dans un mail envoyé à tous les parents le 29 avril, le service leur a demandé de reprendre contact avec leur accueillante afin d'informer cette dernière de leurs intentions. Toutefois, nous vous demandons :

- De veiller à rétablir un contact avec chacune des familles qui fréquentent votre milieu d'accueil. Par conséquent, si les parents n'ont pas pris l'initiative de vous contacter, nous vous demandons de le faire durant la semaine du 4 mai.
- De voir avec eux quand et à quel rythme ils envisagent remettre leur enfant en accueil.
- D'organiser avec eux les modalités de retour de leur enfant (familiarisation, respect des consignes de sécurité (cfr suite), ...)
- De communiquer, à votre assistante sociale, qui sont les enfants qui reviennent en accueil, à quel rythme, qui sont ceux qui diffèrent leur retour, les éventuelles modifications de contrat, ...
- De communiquer, à votre assistante sociale, les éventuelles difficultés rencontrées avec une famille, les questions qui se posent, ...

Penser l'organisation concrète du milieu d'accueil

1. Contexte et pistes de réflexion

Sur base des nouvelles consignes de sécurité, des différents aspects évoqués dans ce document mais aussi sur base de vos particularités et sensibilités (craintes éventuelles, contexte familial, configuration de votre logement, ...) il sera essentiel de prendre le temps de bien réfléchir à la manière d'organiser concrètement votre milieu d'accueil. Là encore, n'hésitez pas à contacter votre assistante sociale qui pourra vous accompagner dans vos réflexions, vous dire si les pistes envisagées sont bonnes ou à retravailler et, le cas échéant, réfléchir avec vous à d'autres possibilités.

Dans l'état actuel des choses, l'ONE demande aux assistantes sociales de continuer à gérer les milieux d'accueil à distance. Les visites au sein des milieux d'accueil sont donc actuellement toujours vivement déconseillées sauf pour les situations d'urgence. Toutefois, les nouvelles technologies peuvent permettre d'établir un contact visuel à distance. L'envoi de photos, de petites vidéos, les appels vidéo pour discuter des aménagements de vos milieux d'accueil sont donc des solutions tout-à-fait envisageables.

Recourir aux collègues peut également s'avérer intéressant. Il y a, en effet, plus d'idées dans plusieurs têtes que dans une seule et vos collègues peuvent, elles aussi, vous soumettre des idées auxquelles vous n'aviez pas pensé.

2. Que devez-vous faire concrètement ?

- Lire attentivement ce guide pour être bien au clair avec les différentes mesures à mettre en œuvre.
- Réfléchir à la meilleure manière de les implémenter dans le contexte particulier de votre milieu d'accueil.
- Si votre famille est présente au sein de votre milieu d'accueil et amenée à être à domicile au cours des prochaines semaines, l'associer à cette réflexion afin que, elle aussi, se sente concernée, protégée et respecte également les mesures prises.
- Prendre contact avec votre assistante sociale si vous avez la moindre question ou hésitation quant aux mesures que vous envisagez prendre. Comme évoqué précédemment, ces discussions peuvent s'établir sous forme de réunion vidéo ou d'échange d'images et de photos.
- En cas de besoin, prenez contact avec vos collègues qui peuvent aussi vous donner des idées.

La santé des enfants

1. Contexte et pistes de réflexion

Dans ce contexte de déconfinement et d'augmentation progressive du nombre d'enfants en collectivité, la surveillance de la santé des enfants sera encore plus importante qu'en temps normal.

Du point de vue de la santé, les conditions d'accès des enfants aux milieux d'accueil seront dès lors encore renforcées.

- Les enfants malades ne pourront en aucun cas fréquenter le milieu d'accueil (cfr chapitre consacré à ce sujet)
- Les enfants devront être en ordre de vaccination pour revenir dans le milieu d'accueil.
- Les enfants atteints de maladies chroniques graves (immunitaires, métaboliques, hématologiques, cardiaques, pulmonaires, rénales, ...) devront avoir l'accord de leur médecin

avant de réintégrer le milieu d'accueil. Quant aux enfants à risque de développer des formes sévères de Covid-19, ils ne pourront pas fréquenter le milieu d'accueil durant la première phase de déconfinement.

Les parents seront informés de ces conditions par le service ainsi que des modalités et documents à rentrer avant le retour de l'enfant (copie du carnet de vaccination, attestation du médecin, ...). Vous recevrez une copie de l'information faite aux parents à ce sujet.

2. *Que devez-vous faire concrètement ?*

- Concernant la réaction à adopter par rapport aux enfants qui présentent des symptômes de Covid-19, voir chapitre réservé à cette question.
- Veiller à ce que le carnet ONE de l'enfant soit toujours présent dans son sac et, si besoin, le rappeler aux parents. L'absence répétée du carnet pourrait donner lieu à une suspension de l'accueil.
- Veiller à réceptionner, pour chaque enfant, les documents médicaux qui seront réclamés par le service (vous recevrez une information concrète à ce sujet par mail).
- En cas de non remise de la part d'un parent des documents demandés, le signaler immédiatement à votre assistante sociale.
- Signaler immédiatement à votre assistante sociale vos doutes quant à un enfant potentiellement susceptible de développer des formes sévères de Covid-19.
- Signaler immédiatement à votre assistante sociale toute difficulté à faire respecter ces consignes par un parent.

Les familiarisations

Concernant les familiarisations, il y a lieu de distinguer 2 cas de figure : la familiarisation des nouveaux enfants qui débutent l'accueil et la familiarisation des enfants déjà accueillis auparavant dans vos milieux d'accueil mais qui ont été absents durant plusieurs semaines. Le retour de ces derniers, après un temps relativement long en vase clos à la maison avec papa et/ou maman peut être une source de stress à ne pas négliger. Toutefois, pour des raisons sanitaires et afin de limiter autant que possible la présence d'adultes au sein du milieu d'accueil, ces deux types de familiarisations ne pourront s'aborder exactement de la même manière.

1. *La familiarisation des enfants qui reviennent dans votre milieu d'accueil après plusieurs semaines d'absence*

Même si nous considérons qu'une reprise de contact en douceur avec l'enfant et sa famille avant son retour en milieu d'accueil est indispensable, après réflexion en équipe, nous avons pris la décision de ne pas vous imposer des moments bien déterminés de familiarisation dans ce cas de figure. En effet, même

si, à nos yeux, le bien-être de l'enfant est essentiel, nous voulons éviter de vous surcharger durant cette période déjà compliquée en vous imposant des contraintes pas nécessairement réalistes en fonction de votre réalité. Nous considérons, en outre, que vous connaissez bien les enfants que vous avez en accueil et leur famille et que vous êtes, dès lors, en mesure d'évaluer la meilleure manière de renouer le contact avec chacun d'entre eux. De notre côté, nous nous contenterons de dire aux parents que ce sera leur accueillante qui fixera les modalités de reprise de contact et de familiarisation, ce qui vous laissera davantage de latitude. Nous leur préciserons toutefois qu'ils seront tenus de respecter vos consignes.

Par ailleurs, comme nous le verrons plus loin, il vous sera demandé de limiter au strict nécessaire la présence d'adultes, et donc de parents, au sein de votre milieu d'accueil. Il ne semble donc pas adéquat de re-planifier systématiquement des familiarisations en compagnie des parents pour chaque enfant **lorsqu'il s'agit du retour d'enfants.**

Nous vous demandons toutefois, au minimum :

- D'établir un contact avec la famille de l'enfant dans la semaine qui précède son retour pour prendre des nouvelles : comment va l'enfant ? Comment a-t-il évolué depuis son départ ? Quelles sont ses nouvelles habitudes ? ...
- Pour les enfants plus « grands » (à partir de 18 mois), d'envisager, avec la famille, les possibilités de permettre à l'enfant de se re-familiariser avec vous et votre milieu d'accueil à distance (exemples : demander aux parents de montrer à l'enfant des photos du milieu d'accueil, envoyer à la famille une petite vidéo de vous, de votre milieu d'accueil, demander aux parents de parler à l'enfant du milieu d'accueil, ...)
- Pour les enfants de moins de 18 mois, d'envisager, avec la famille, un temps de rencontre avec l'un des deux parents au sein du milieu d'accueil à un moment où vous n'avez pas ou peu d'autres enfants en accueil et dans le respect des conditions sanitaires décrites plus loin (notamment le port du masque pour vous et le parent).
- De prévoir, avec les parents, un temps de rencontre un peu plus long le jour du retour de l'enfant sans toutefois leur permettre d'accéder à l'espace accueil et dans le respect des consignes de sécurité (voir plus loin). Dans la mesure du possible, il serait donc opportun de prévoir le retour de l'enfant un jour et à une heure où vous disposerez du temps nécessaire à leur consacrer.
- De négocier, avec la famille, un retour progressif de l'enfant. D'abord une courte période le premier jour, augmentée progressivement au fil des jours.
- UN seul doudou et une sucette seront les seuls objets que l'enfant pourra amener de la maison (hormis le sac avec ses effets personnels bien évidemment). L'enfant ne pourra amener d'autres jeux et jouets de chez lui.
- De signaler, à votre assistante sociale, les difficultés que vous rencontreriez lors de ces familiarisations.

2. La familiarisation des enfants qui débutent l'accueil

Dans ce cas de figure, il est important de tout mettre en œuvre pour, comme auparavant, rassurer l'enfant et sa famille pour qui l'accueil est une première.

Il est donc important, dans ce cas de figure, de quand même permettre à l'un des deux parents d'être présent dans les premiers moments de cette familiarisation.

La durée de la familiarisation pourra toutefois être adaptée en fonction de l'âge de l'enfant, de sa capacité, à lui et à sa famille, de créer un lien plus ou moins rapidement avec vous, du sentiment de sécurité de l'enfant et de sa famille, ... Il est toutefois essentiel de ne pas « bâcler » cette étape essentielle, peut-être d'autant plus indispensable dans ce contexte de stress ambiant.

Comment faire concrètement ?

- Planifier **au minimum** deux rencontres avec **un des deux parents, toujours le même**, et l'enfant au sein de votre milieu d'accueil. Seul un des deux parents et l'enfant concerné seront autorisés à pénétrer dans votre milieu d'accueil (pas de grand frère, de grande sœur, ...)
- Essayer, dans la mesure du possible, de prévoir ces rencontres à un moment où vous n'avez pas ou peu d'enfants.
- Si le parent n'a pas encore eu l'occasion de visiter le milieu d'accueil ou souhaite le revoir, reporter la visite complète du milieu d'accueil à plus tard. Recevez le parent dans l'espace accueil ou dans une pièce de votre choix, toujours la même. Essayez toutefois, dans la mesure du possible, de prévoir des photos des différents espaces du milieu d'accueil afin qu'il puisse se les représenter.
- Appliquez strictement les mesures d'hygiène, tant vis-à-vis de vous-même que vis-à-vis des parents : lavage des mains au savon ou désinfection au moyen de gel hydroalcoolique pour vous et le parent, port du masque pour vous et le parent, report de la familiarisation si l'enfant, le parent ou vous êtes malades, respect des distances de sécurité (sauf lorsque l'enfant passe des bras du parent vers les vôtres et vice-versa), ...
- Planifier l'entrée progressive de l'enfant seul dans votre milieu d'accueil conformément aux directives qui vous ont été communiquées par le service.
- UN seul doudou et une sucette seront les seuls objets que l'enfant pourra amener de la maison (hormis le sac avec ses effets personnels bien évidemment). L'enfant ne pourra amener d'autres jeux et jouets de chez lui.
- Signaler à votre assistante sociale les difficultés que vous rencontreriez lors de ces familiarisations.

L'accueil des enfants au quotidien

L'accueil des parents

1. Contexte et pistes de réflexion

L'accueil des parents qui amènent et viennent rechercher leur enfant doit être organisé de manière à limiter les risques de transmission du virus, non seulement vis-à-vis de vous, mais aussi vis-à-vis des enfants accueillis et des autres parents. L'idée est donc d'encadrer le temps de présence des parents au sein du milieu d'accueil de manière à ce que ces derniers soient en contact avec le moins de personnes possible.

Nous demanderons donc aux parents de respecter les règles suivantes :

- Un seul parent, idéalement toujours le même, sera autorisé à rentrer dans votre milieu d'accueil. Il ne sera donc pas permis aux parents de venir à deux ou d'être accompagnés des frères et sœurs de l'enfant accueilli.
- Les parents ne pourront pas avoir accès à l'espace de vie des enfants. Leur accès sera donc limité au couloir ou à l'entrée de l'espace accueil en fonction de la configuration de vos locaux.
- Les parents ne pourront pas présenter de signe de Covid-19 (toux, fièvre, ...) pour accéder à votre milieu d'accueil.
- La personne qui amène et/ou vient rechercher l'enfant ne doit pas faire partie des personnes à risques.¹
- Un seul parent à la fois sera accepté dans le milieu d'accueil. Cela signifie que si un autre parent est déjà présent dans le milieu d'accueil au moment où un parent amène ou vient rechercher son enfant, il devra attendre que le précédent soit sorti avant d'entrer.
- Le parent devra porter un masque durant le temps de sa présence dans le milieu d'accueil.
- Le parent devra se désinfecter les mains à l'aide d'une solution hydroalcoolique disponible à l'entrée de votre milieu d'accueil.
- Les distances de sécurité et les gestes barrière devront être respectés entre le parent et vous sauf au moment où l'enfant passe des bras de l'un à l'autre, bien évidemment.
- Le temps de présence du parent au sein du milieu d'accueil devra être limité au temps strictement nécessaire à la transition de l'enfant (exemple : temps de dire au revoir à son enfant, de communiquer les informations relatives à l'enfant tant à l'arrivée qu'au retour, ...). Si un échange plus long entre le parent et la professionnelle s'avère nécessaire (en lien, par exemple,

¹ Personnes à risque, d'après Sciensano : « **Le risque augmente nettement avec l'âge. Les personnes de plus de 65 ans et certainement de plus de 80 ans sont particulièrement à risque. Les affections sous-jacentes telles que les maladies cardiaques, pulmonaires ou rénales graves, le diabète, l'immunosuppression ou une maladie maligne active augmentent également le risque d'une évolution grave. Bien entendu, une attention particulière doit également être accordée aux groupes vulnérables tels que les femmes enceintes et les jeunes enfants. Selon toutes les données actuellement disponibles, la maladie est bénigne chez les enfants, même les très jeunes enfants de moins d'un an. Les femmes enceintes ne semblent pas non plus courir de risques accrus par rapport à la population générale.** »

avec des difficultés observées dans le cadre de l'accueil), il devra se faire à distance (téléphone, vidéoconférence, ...)

Le service se chargera de transmettre ces consignes aux parents et les assistantes sociales seront à leur écoute pour répondre à leurs éventuelles questions sur ces différents points.

2. *Que devez-vous faire concrètement ?*

- Pour celles qui ne le font pas déjà, réfléchir à l'organisation de votre milieu d'accueil de manière à ne plus permettre aux parents d'accéder à l'espace de vie des enfants et limiter leur accès à une zone très restreinte.
- Réfléchir à la manière dont il sera possible pour le parent qui arrive de comprendre qu'un autre parent est déjà présent dans le milieu d'accueil et qu'il doit dès lors attendre son tour avant de rentrer (exemple : petit panneau ou autre signal placé sur la porte d'entrée qui signale si l'accès est libre ou non).
- Porter un masque durant le temps de présence des parents dans votre milieu d'accueil.
- Vous laver les mains avant et après le contact avec le parent.
- Mettre du gel hydroalcoolique à disposition des parents à l'entrée de votre milieu d'accueil.
- Respecter les distances de sécurité et les gestes barrière vis-à-vis des parents : hormis les moments où l'enfant passe des bras des parents vers les vôtres et vice-versa, maintenir une distance d'1,5m minimum, ne pas embrasser ni serrer la main des parents, ...)
- Limiter le temps d'échange avec le parent aux informations strictement nécessaires pour le bon déroulement de l'accueil. Si vous ou le parent éprouvez toutefois le besoin de discuter plus longuement d'une situation particulière, planifiez ensemble un temps d'échange plus long par téléphone ou par appel vidéo.
- Rappeler les consignes aux parents si nécessaire.
- En cas de difficultés à faire respecter ces consignes, prendre contact immédiatement avec votre assistante sociale qui se mettra alors en rapport avec le ou les parents récalcitrants.

Le déroulement de la journée

1. *Contexte et pistes de réflexion*

Il est important que la journée des enfants au sein de votre milieu d'accueil se déroule de la manière la plus « normale » possible et que ce lieu reste un endroit rassurant, fait de plaisirs et de découvertes pour l'enfant.

Il est, par ailleurs, évident que la distance de sécurité entre les enfants et vous ne pourra pas s'appliquer durant la journée. Pourquoi ? Parce que les enfants auront non seulement besoin que vous répondiez à leurs besoins primaires (les nourrir, les changer, les mettre à la sieste) mais aussi et surtout parce qu'ils auront besoin, peut-être encore plus qu'avant, de votre présence, de votre attention, de vos sourires, de vos calins, ...

De la même manière, vous ne pourrez pas non plus éviter les contacts et les échanges entre les enfants. C'est tout simplement impossible ! Evitez donc de trop vous mettre la pression par rapport à cela et, tout en portant une attention plus accrue qu'auparavant sur les mesures d'hygiène (qui seront détaillées plus loin), essayez aussi tout simplement de retrouver le plaisir d'exercer votre métier. 😊

2. *Que devez-vous faire concrètement*

- Organiser votre milieu d'accueil de manière à permettre aux enfants de continuer à avoir accès à des activités variées et diversifiées.
- Organiser votre milieu d'accueil de manière à permettre aux enfants de continuer à découvrir et expérimenter.
- Privilégier les activités à l'extérieur autant que possible.
- Mettre à disposition des enfants les jouets lavables au lave-vaisselle ou en machine.
- Prendre plaisir à retrouver les enfants dans votre milieu d'accueil !

La cohabitation avec votre famille

1. *Contexte et pistes de réflexion*

Nous sommes bien conscientes que pour bon nombre d'entre vous, au moment du retour des enfants dans vos milieux d'accueil, votre conjoint et/ou vos enfants seront également présents.

Il convient donc d'envisager avec eux également cette cohabitation, plus rapprochée que d'habitude, entre votre vie privée et votre vie professionnelle. Il n'est, en effet, pas du tout question d'imposer aux membres de votre famille de n'avoir aucun contact avec les enfants accueillis. Nous savons, en effet, que, dans certaines situations, cela serait tout simplement impossible. Cela étant, il convient de limiter **UNIQUEMENT** aux membres de votre famille vivant sous votre toit les contacts que pourront avoir les enfants accueillis, en plus de vous-même évidemment.

Par conséquent, et même si, dans l'état actuel des choses, les mesures prises par le Conseil National de Sécurité interdisent toujours aux citoyens d'avoir des contacts avec leur famille ou leurs amis, nous insistons sur le fait que la présence de toute personne étrangère aux membres de votre famille vivant sous votre toit sera **interdite** durant les heures d'ouverture du milieu d'accueil.

Vous devrez, en outre, être attentive à ce que la cohabitation entre les membres de votre famille et votre activité professionnelle ne soit pas source de conflits, voire de dangers pour les uns et les autres.

2. *Que devez-vous faire concrètement ?*

- Dialoguer avec les membres de votre famille afin, non seulement, de comprendre leurs besoins, de voir comment les respecter au mieux, mais aussi afin de leur expliquer les impératifs liés à votre métier.
- Si besoin, réorganiser provisoirement votre milieu d'accueil de manière à faciliter cette cohabitation. Exemple : si habituellement, vous mettez des enfants à la sieste dans la chambre de votre ado lorsqu'il est à l'école et que, pour l'instant, vous avez moins d'enfants en accueil, envisagez peut-être de regrouper les enfants dans une même pièce au moment de la sieste (pour autant, bien sûr, que les m² soient respectés) afin de permettre à votre enfant de conserver son intimité.
- Solliciter votre assistante sociale si vous avez des questions concernant cet aspect des choses. Par ailleurs, si une réorganisation de votre espace accueil devait être envisagée, prenez impérativement contact avec votre assistante sociale afin de vous assurer que cela reste en conformité avec les normes infrastructure de l'ONE.
- Interdire la présence, au sein de votre milieu d'accueil, de toute personne étrangère à celui-ci, excepté les membres de votre famille vivant sous votre toit.
- Veiller à ce que l'organisation de l'accueil et la cohabitation de votre famille et des enfants accueillis ne soit pas source de conflits, voire de dangers. Exemples : ne laissez pas l'un de vos enfants se substituer à vous durant l'accueil pour surveiller les enfants. Ne laissez pas non plus votre enfant porter les enfants en accueil dans leurs bras.
- Veiller à éviter les contacts entre les membres de votre famille et les parents. Si cela s'avère impossible, veillez à ce que les membres de votre famille respectent également les mesures d'hygiène qui s'imposent lors de la présence des parents (port du masque pour les enfants à partir de 12 ans, respect des gestes barrière et des distances de sécurité, lavage des mains, ...).
- Veiller à ce que les membres de votre famille respectent également les mesures d'hygiène lorsqu'ils sont en présence des enfants accueillis, notamment le lavage régulier des mains.
- Si l'un des membres de votre famille présente des symptômes potentiellement évocateurs de Covid-19, prenez immédiatement les dispositions nécessaires pour qu'il ne soit plus en contact avec les enfants accueillis. Prenez également contact avec votre médecin traitant pour non seulement prendre les mesures nécessaires pour qu'il soit soigné, mais également pour envisager s'il y a lieu de fermer votre milieu d'accueil ou pas.

Le port du masque

1. *Contexte et pistes de réflexion*

En vertu des dernières recommandations, le port d'un masque en tissu doit être envisagé par les professionnels lorsqu'ils sont en contact avec le public dans des environnements fermés et que les mesures de distanciation physiques ne peuvent pas nécessairement être respectées.

Cela étant, le port du masque chez l'adulte peut être un élément perturbant pour l'enfant qui, en raison du masque, peut ne plus reconnaître les personnes qui lui sont familières et ne sera plus non plus en mesure de percevoir les expressions sur le visage de l'adulte.

Par conséquent, durant la journée d'accueil, le port du masque vous sera **imposé** durant les moments où les parents seront présents dans le milieu d'accueil (ce qui inclut les moments d'échanges quotidiens, mais aussi les moments de familiarisation) et **recommandé** à certains moments de la journée comme lors des changes ou des repas.

En dehors de ces temps de présence des parents dans votre milieu d'accueil où, comme dit plus haut, le port du masque sera obligatoire, nous vous laissons libres de décider si vous souhaitez en porter un ou pas.

La question du masque est complexe et a d'ailleurs suscité de nombreuses questions de la part des scientifiques durant les dernières semaines. C'est pourquoi vous trouverez, en annexe à ce guide, une note de l'ONE reprenant les recommandations relatives au port du masque en tissus « fait maison ».

2. *Que devez-vous faire concrètement ?*

- Porter **obligatoirement** un masque lorsque les parents sont présents au sein de votre milieu d'accueil.
- Porter **idéalement** un masque en cours de journée, au moment des changes et des repas.
- Le port du masque durant le reste de la journée est laissé à votre appréciation. Si vous décidez toutefois d'en porter un durant toute la journée, veillez à respecter les recommandations d'usage (changer de masque toutes les 4 heures, veiller à utiliser un masque « ludique » pour les enfants, respecter les précautions d'hygiène décrites dans le document annexe).
- Prendre connaissance des recommandations en annexes relatives à l'utilisation du masque en tissus et les appliquer.
- Le port du masque pour les enfants en accueil est interdit.
- Prévoir un masque pour les membres de votre famille de plus de 12 ans s'ils sont amenés à être en contact avec les parents.

Mesures d'hygiène et gestes barrières

Hygiène des locaux

1. Contexte et pistes de réflexion

La durée de survie du coronavirus dans l'environnement et sur les surfaces est, en moyenne, de quelques heures à 7 jours en fonction du type de surface, du type de matériaux, de la température et du taux d'humidité ambiants.

Par conséquent, l'hygiène des locaux et des surfaces doit faire l'objet d'une attention particulière en cette période de pandémie et doit donc d'être renforcée par rapport aux conditions d'accueil habituelles. L'ONE a donc défini des procédures en la matière qu'il est demandé à l'ensemble des milieux d'accueil, y compris aux accueillantes, de respecter.

2. Que devez-vous faire concrètement ?

- Effectuer un nettoyage minutieux (avec un simple détergent : savon noir, savon de Marseille) suivi d'une désinfection en fin de journée, en dehors de la présence des enfants, du sol et des surfaces (tables, mobilier, ...) et notamment celles susceptibles d'être touchées avec les mains : poignées de portes, interrupteur, ...
- Il est recommandé de ne pas passer l'aspirateur mais de nettoyer avec un détergent, de rincer et de laisser sécher.
- Pour la désinfection du sol et des surfaces : utiliser de préférence de l'eau de javel (cfr précautions d'usage en annexe) avec un temps de pause de 5 minutes et en dehors de la présence des enfants, ou un produit désinfectant à 70% d'alcool.
- Aérer les locaux : ouvrir les fenêtres minimum 2 à 3 fois par jour durant minimum 15 minutes.
- En ce qui concerne les jouets : les laver régulièrement en les mettant au lave-vaisselle ou en machine à 60° durant 30 minutes. Ne conserver que les jouets lavables ou les jouets dont il est possible de faire un « usage unique » (exemple : une bouteille fermée remplie de riz)
- Evacuer et désinfecter les poubelles quotidiennement.
- Désinfecter les surfaces utilisées lors du change après chaque change en utilisant soit un désinfectant avec 70% d'alcool soit un produit à base d'ammonium quaternaire.
- Désinfecter les petits pots après chaque utilisation pour les enfants en phase d'apprentissage de la propreté.
- Utiliser des gants lors des changes.

Hygiène individuelle

L'hygiène individuelle, et plus particulièrement le lavage des mains, joue également un rôle essentiel pour limiter la propagation du virus.

1. *Que devez-vous faire concrètement ?*

- Vous laver les mains, avec de l'eau et du savon, très régulièrement au cours de la journée et, à tout le moins, après les changes, après le contact avec des liquides corporels et sécrétion des enfants, après le passage aux toilettes, avant et après les temps de présence des parents, après vous être mouchée, ... Veillez à frotter toutes les parties de la main (paume, dos, doigts) durant 40 à 60 secondes par lavage.
- Veillez à avoir des ongles courts, propres et sans vernis. Le port des bijoux et des faux ongles est également proscrit.
- Apprendre aux enfants à se laver les mains dès le plus jeune âge.
- NE JAMAIS** mettre de gel hydroalcoolique sur les mains des enfants.
- Eviter le plus possible de mettre les mains au contact de la bouche, du nez et des yeux.
- Si vous commencez à tousser ou si vous éternuez, couvrez-vous le nez et la bouche soit dans le pli du coude soit avec un mouchoir en papier à usage unique.
- Prenez contact immédiatement avec votre médecin si vous êtes malades.

Que faire si un enfant présente des symptômes ?

1. Contexte et pistes de réflexion

Les milieux d'accueil se doivent d'être particulièrement attentifs aux enfants qui présenteraient des symptômes de Covid-19.

Toutefois, dans la mesure où il s'agit d'un nouveau virus, nous n'en connaissons pas encore toutes les facettes. Des symptômes tels que fièvre (au-dessus de 38°), toux, difficultés respiratoires, mais aussi diarrhée, vomissements, encombrement ou écoulement nasal, maux de gorge, maux de tête, douleurs musculaires, éruptions cutanées inhabituelles peuvent éventuellement évoquer une infection au Covid-19.

Par conséquent, un enfant qui présente de tels symptômes ne pourra pas fréquenter le milieu d'accueil, sauf avis contraire et **écrit** de son médecin (exemple : un enfant qui présente des signes d'écoulements nasals fréquents et pour qui le médecin atteste, par écrit, que cette situation est liée au rhume des foins et qu'il ne présente donc pas de risque de contagion pour le milieu d'accueil).

Il se peut toutefois qu'un enfant présente de tels symptômes en cours de journée.

2. Que devez-vous faire concrètement ?

Si, en cours de journée, un enfant présente un ou plusieurs des symptômes évoqués ci-dessous, il vous est demandé de :

- Contacter les parents pour qu'ils viennent **au plus vite** rechercher leur enfant.
- En attendant l'arrivée du parent :
 - Isoler l'enfant des autres enfants du groupe
 - Porter un masque jusqu'au départ de l'enfant
- Vous laver et vous désinfecter minutieusement les mains pendant et après le départ de l'enfant.
- Nettoyer et désinfecter les surfaces et objets avec lesquels l'enfant a été en contact et procéder au lavage et à la désinfection minutieuse de l'ensemble du milieu d'accueil après le départ de l'ensemble des enfants.
- Les parents de l'enfant concerné devront prendre contact avec le médecin traitant ou pédiatre de l'enfant. C'est lui qui décidera du suivi médical de l'enfant et du temps d'éviction du milieu d'accueil.

Annexes

Recommandations relatives au port du masque

CONTEXTE : A l'heure actuelle des connaissances acquises sur le Coronavirus (COVID-19), les dernières études ont mis en évidence que les personnes atteintes de COVID-19 peuvent être contagieuses même si elles n'ont pas de symptômes, juste avant d'être malades (1-2 jours avant). De plus, il existe également des personnes contaminées qui ne développent pas de symptômes (porteurs asymptomatiques). Par principe de précaution, le port d'un masque généralisé, et pas seulement par les personnes malades symptomatiques, constitue donc une barrière utile pour diminuer la transmission du virus dans la population. Le port de masque par la population générale a donc été inclus dans la stratégie de santé publique choisie par le centre de crise fédéral pour la phase dite de déconfinement.

A la date du 24 avril, le Conseil National de Sécurité a annoncé que le port de masque dit « de confort » ou une autre protection alternative (écharpe, bandana) visant à couvrir le nez et la bouche, sera fortement recommandé dans les espaces publics et sera obligatoire dans les transports en commun à partir de l'âge de 12 ans, et ce à compter du 4 mai.

Etant donné la pénurie actuelle de masques FFP2 et chirurgicaux, ces derniers restent destinés en priorité aux professionnels de santé qui prodiguent des soins à des patients infectés. Pour la population générale sont recommandés les masques en tissu dits « de confort ». Néanmoins les conditions de fabrication et d'utilisation de ces masques en tissu doivent garantir au maximum leur efficacité.

Attention, nous vous rappelons que les masques en tissu de fabrication artisanale ne sont pas efficaces à 100% et diverses études sont en cours afin d'évaluer leur degré d'efficacité.

Le port de masque est une mesure supplémentaire qui complète les gestes barrière mais **ne se substitue en aucun cas aux autres mesures d'hygiène des mains, de distanciation sociale, et aux mesures organisationnelles, sanitaires, d'hygiène et de nettoyage recommandées aux collectivités d'enfants.**

Afin de garantir la meilleure efficacité possible de ces masques alternatifs de fabrication artisanale, voici quelques conseils de bonne pratique, d'après les données dont nous disposons à l'heure actuelle :

1. Comment ces masques fonctionnent-ils ?

Le masque agit comme une barrière filtrante qui va permettre d'arrêter les gouttelettes de sécrétions respiratoires (du nez et de la gorge) qui contiendraient du virus et de ne pas disperser celles-ci dans l'entourage de la personne qui porte le masque. Ces masques « fait maison » ne sont pas aussi efficaces que les masques de type chirurgicaux mais, s'ils sont conçus, utilisés correctement et couplés avec d'autres mesures de prévention comme le lavage des mains, ils peuvent aider à faire diminuer positivement la courbe épidémique de propagation du virus.

L'efficacité de ces masques dépendra de plusieurs facteurs dont notamment le type de tissu utilisé et l'adaptabilité au visage.

Des études ont montré qu'il faut un bon équilibre entre un matériau qui permette d'une part la filtration des particules à l'expiration et d'autre part permette à la personne qui le porte de respirer convenablement.

2. Comment utiliser le masque correctement et durant combien de temps ?

- Se laver les mains avant de toucher le masque
- Ne jamais toucher l'intérieur du masque
- Manipuler par les élastiques ou les rubans pour le fixer
- Le positionner afin de couvrir le nez, la bouche, et le menton.
- Ne pas toucher ses yeux, nez ou bouche pendant la manipulation
- Éviter au maximum les béances
- Une fois le masque posé, évitez de toucher le masque
- Se laver les mains dès qu'on touche le masque par inadvertance
- Le porter lorsqu'on est en présence d'une autre personne dans la pièce
- Lorsqu'on ne l'utilise pas : il ne peut être en aucun cas être mis dans une poche ou sur une surface. Il peut être conservé un temps limité autour du cou ou dans une pochette réservée à cet usage, elle-même lavable.
- Le porter maximum une journée (8h) mais maximum 4h si l'usage est intensif (cf. point 8).

3. Comment l'enlever ?

- Se laver les mains avant de retirer le masque
- Le manipuler par les élastiques ou les rubans
- Ne pas toucher ses yeux, nez ou bouche pendant la manipulation
- Le conserver dans un sac en tissu propre/boîte hermétique jusqu'à ce que l'on puisse le laver (ce sac/boîte devra également être lavé/désinfecté avec de l'alcool)
- Se laver les mains après avoir manipulé le masque

4. Quand et comment le laver ?

- Après l'avoir porté durant une journée (maximum 8h) ou maximum 4h en utilisation intensive
- Le masque en tissu doit immédiatement être retiré et lavé
 - S'il y a des saletés visibles sur le masque
 - Si le masque est humide
 - Si vous l'avez touché par mégarde avec les mains sales (notamment après avoir touché des objets ou surfaces et ne pas vous être lavé les mains)

-
- Le masque en tissu doit immédiatement être remplacé par un nouveau masque :
 - Si le filtre utilisé n'est pas en tissu (filtre à café) et devient humide
 - Si le masque est détérioré (déformé, troué...)

 - Pour la désinfection : Le masque doit être lavé en machine idéalement à 90° pendant 30 min (et au minimum à 60°C pendant 30 min) une fois par jour (ou à chaque fois que c'est nécessaire). Si le tissu choisi ne peut pas être lavé à 60°, il faudra qu'il soit lavé à 40° avec du détergent. Ne pas utiliser d'alcool ou d'eau de javel qui risquerait d'abîmer les tissus et donc de réduire l'efficacité du masque. Si vous n'avez pas de machine à laver à votre disposition, vous pouvez plonger le masque dans un récipient (réservé à cet usage) avec de l'eau bouillante pendant quelques minutes, sans détergent. Cependant si vos attaches ne sont pas composées d'un tissu qui résiste à haute température, et qu'elles sont de type élastiques, il faudra veiller à ce que ces derniers ne se détériorent pas. En effet, si les élastiques perdent leur propriété, le masque risque de ne plus être suffisamment adapté au visage et donc être moins efficace.

 - S'assurer que le masque soit sec avant de le réutiliser. Il est donc recommandé d'avoir au moins deux masques par personne et de les alterner.

5. Les enfants peuvent-ils porter ce type de masques ?

Les enfants de moins de 12 ans ne doivent PAS porter de masque.

Le port de masque chez des enfants en bas-âge et jeunes enfants n'est pas recommandé.

Ce type de masque ne convient pas aux enfants de moins de 2 ans (risque d'étouffement) et l'efficacité est moindre chez les enfants de manière générale (difficultés de respecter les règles d'hygiène strictes nécessaires à sa bonne utilisation). Le port du masque n'est recommandé que pour les personnes qui peuvent le faire correctement.

6. Quels conseils pour le port de masque en présence d'enfants ?

Le masque limite le visage au regard de l'adulte et les jeunes enfants peuvent être mis en difficulté car ils ne reconnaissent plus les personnes qui leur sont familières. Cette situation s'apparente à l'expérience du « still face » (visage impassible ou inexpressif, expérience réalisée par le Dr Tronick). Dans cette expérience le parent, pendant une interaction prend cette attitude impassible. Cette situation est désarçonnante pour le tout-petit qui cherche, par différents moyens à rétablir le contact, mais qui par la suite manifeste de la détresse par rapport à la situation et les adultes le rassurent bien vite... voici une vidéo en anglais qui montre cette expérience et l'effet sur l'enfant : <https://www.youtube.com/watch?v=apzXGEbZht0>.

Quant aux enfants, dès 10-12 mois, ils ont tendance à tirer sur le masque des adultes pour rétablir le contact.

Par rapport au développement du langage, à l'interaction constante qu'il est nécessaire de maintenir pour garantir un lien sécurisé avec les enfants, le port permanent du masque par le professionnel réduit l'expérience du bébé aux seuls yeux qu'ils soient très ou peu expressifs.

Dès lors, que proposer à l'enfant pour limiter les effets du port du masque ?

- Si les masques sont utilisés en présence d'enfants, le choix de tissus adaptés pour les enfants (tissus colorés, avec des dessins...) peut être ludique.
- Préparer l'enfant : d'abord à la maison et puis au sein du milieu d'accueil.
- Mettre une photo de son visage sur sa blouse de travail peut être un bon moyen pour permettre aux enfants de vous reconnaître plus facilement.
- Chez les plus grands, procéder à un rituel/jeu pour expliquer aux enfants le pourquoi du port du masque et qui se cache derrière (super-héros, animaux...). Un petit jeu pourrait consister à avoir deux photos des membres du personnel : une avec et l'autre sans masque et demander à l'enfant « qui est qui » ?
- Être particulièrement attentif à maintenir des interactions de qualité avec l'enfant, notamment en utilisant plus encore le langage et le toucher pour échanger avec lui.
 - Le masque peut atténuer le ton de voix et l'expression : dès lors, il peut être utile d'exagérer les mouvements de tête, des yeux et des sourcils pour essayer de garder un maximum d'expression non-verbale. Le verbal sera cependant l'outil le plus important pour maintenir un lien avec l'enfant.
 - A chaque arrivée de l'enfant ou après une interruption de l'interaction (ex. au moment du lever), penser à se présenter à nouveau à l'enfant en lui parlant et en lui expliquant qui on est, ce que l'on va faire...
 - Le toucher adéquat de l'enfant est aussi à mobiliser à tous les moments de la journée. A la fois pour les soins quotidiens mais aussi pour le développement de l'enfant : porter, bercer, toucher, caresser constituent des gestes nécessaires envers les jeunes enfants pour développer leurs sensations d'enveloppe corporelle, pour les rassurer, leur permettre de se sentir exister, contenir leurs émotions et angoisses et pour communiquer, y compris dans le contexte actuel.
- Être patient et compréhensif si un enfant est stressé par rapport au fait que la puéricultrice porte un masque.
- Laisser aussi la parole à l'enfant, le laisser exprimer ses craintes ou ses frustrations par rapport à ce changement.

7. Si vous fabriquez vous-même votre masque : quel tissu choisir ?

Le tissu qui a montré le meilleur rapport filtre/confort est le t-shirt 100% coton ou les taies d'oreiller en coton pour les masques de fabrication artisanale (à différencier de ceux de fabrication industrielle qui peuvent inclure d'autres textiles, comme le polyester). Les essuies de vaisselle ou autres type de T-shirt comprenant du coton ont un pouvoir filtrant plus élevé mais il est plus difficile de respirer au travers. Les tissus synthétiques ou la soie ont une moins bonne filtration des particules à l'expiration. Il est aussi

possible d'ajouter un filtre dans le modèle de masque proposé (ex : filtre à café). De manière générale, les tissus densément tissés offrent plus de protection. Le fait de superposer des couches (2 à 3) semble également offrir une meilleure protection. Mais il est important de privilégier des tissus qui ne sont pas trop chauds, trop rigides ou irritants et qui permettent de respirer facilement au travers. Le tissu choisi doit aussi être résistant à des lavages fréquents et à haute température (cf. point 6).

Pour les fixations : les élastiques sont plus faciles à utiliser mais peuvent provoquer des douleurs derrière les oreilles et être sensibles aux lavages répétés à haute température. Les rubans sont plus difficiles à fixer mais sont plus confortables et résistants sur le long terme.

8. Comment fabriquer ces masques en tissu ?

Pour la confection technique, voir le tutoriel approuvé par le SPF Santé publique : https://faitesvotremasquebuccal.be/pdf/masquebuccal_20200318_v2.pdf

Au préalable :

- Sélectionner des tissus de couleurs différentes afin de pouvoir différencier l'intérieur et l'extérieur du masque
- Choisir si possible des tissus à motifs et colorés (pour les enfants)
- Si les tissus ne sont pas neufs, procéder à un lavage à minimum 60°C en machine
- Nettoyer et désinfecter sa machine à coudre
- Se laver les mains à l'eau et au savon pendant une minute : https://d34j62pglfm3rr.cloudfront.net/images/fra_techniekzoom.jpg
- Si vous avez déjà un masque à votre disposition, mettre le masque de manière appropriée (cf point 4) avant de vous lancer dans la couture
- Procéder à un autre lavage des mains avant de commencer à découper et assembler les tissus

Une fois le masque fabriqué, en attendant qu'il soit utilisé :

- Conserver le masque dans une pochette stérile (par exemple dans une enveloppe en papier, ou une pochette en tissu propre réservée à cet effet, mais surtout pas dans la poche du pantalon ou du manteau, cf. point 4)

Recommandations relatives à l'usage de l'eau de javel

- Toujours utiliser des gants.
- Ne pas laisser l'eau de javel et autres produits désinfectants à portée des enfants.
- Ne jamais utiliser l'eau de javel en présence des enfants.
- L'eau de javel doit toujours être utilisée seule dans de l'eau froide (entre autres pour éviter le dégagement de vapeur toxique). Il ne faut donc pas la mélanger avec un autre produit d'entretien.
- Ne pas non plus mélanger l'eau de javel avec des solutions acides ou ammoniacales ni les utiliser de manière successive. Cela entraînerait une réaction chimique qui dégage des gaz chlorés très toxiques.
- Diluer en versant les 30mL d'eau de javel dans le litre d'eau et non l'inverse !
- Les vapeurs sont irritantes et même toxiques pour le système respiratoire. Ouvrir les fenêtres et aérer la pièce pendant l'utilisation.
- L'eau de javel est corrosive et toxique. Elle peut provoquer des brûlures sur la peau et les yeux, surtout sous forme concentrée. En cas de brûlure sur la peau, laver à l'eau. **En cas de projection dans les yeux, rincer abondamment à l'eau et consulter un ophtalmologue. En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir, contacter le centre Antipoison au 070/245.245.**